

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-51

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018



Date de la convocation		
28/08/2018		
Date de l'affichage		
28/08/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU – Catherine LISSARRAGUE
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

CONFORTEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT AMONT DES THERMES DES GRIFFONS : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Président indique que dans le cadre des travaux de confortement des murs de soutènement amont des thermes des Griffons, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Montant estimatif des travaux : **220 780 € HT**

OTCE, entreprise spécialisée en ingénierie et maîtrise d'œuvre, a été consultée. Sa proposition s'élève à **11 510 € HT**.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de retenir la proposition de OTCE, d'un montant de 11 510 € HT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux des travaux de confortement des murs de soutènement amont des thermes des Griffons ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

